

## DEMANDE DE LOCATION DE MATERIEL PARTICULIERS

Afin d'éviter tout malentendu, le locataire devra verser une caution avant le retrait du matériel

Nom et Prénom .....

Adresse complète .....

Tél . ..... Adresse Mail.....

Sollicite, pour mon compte personnel la location du matériel désigné au verso selon les tarifs et les modalités en vigueur votés par le conseil municipal :

Motif de la Demande : .....

Date et heure de l'**enlèvement** le : ..... à  8h15 ou  13h15

Date et heure de la **restitution** le : ..... à  8h15 ou  13h15

- L'état du matériel rendu sera obligatoirement vérifié par l'employé de Mairie chargé de la restitution.
- Le matériel en retour doit être **nettoyé et dégraissé** entièrement (intérieur et extérieur) notamment les appareils de cuisson.

Le non respect des ces clauses entraînerait obligatoirement un avis défavorable pour des demandes de matériels sollicitées à posteriori par le demandeur.

A Rosières, le .....heure.....

L'Emprunteur,

Avis Favorable	Avis Défavorable
----------------	------------------

Par délégation du Maire,  
Stéphane LEPAGE

Utilisation de vos données personnelles :  
Conformément à l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les données recueillies ne sont pas conservées.



**MAIRIE de ROSIERES-AUX-SALINES**

15, Rue Gambetta – 54110 Rosières-aux-Salines  
Tél : 03.83.48.14.02 - Mail : [accueil@rosieres-aux-salines.fr](mailto:accueil@rosieres-aux-salines.fr)

Version : mai 2026

Quantité souhaitée	Désignation du matériel	Quantité en notre possession	Tarif local	Tarif extérieur
.....	Friteuses 10 L	1	25 €	50 €
.....	Friteuse 20 L	3	25 €	50 €
.....	Plats à frites	3		
.....	Crêpières 'propane'	2	25 €	50 €
.....	Gaufriers 'propane'	2	25 €	50 €
.....	Cafetières électriques 220 V	2	25 €	50 €
.....	Stands parapluie 3 x 3 m dont 6 avec murs	10	25 €	50 €
.....	Plaque à snacker 'propane' 2 brûleurs	1	25 €	50 €
.....	Plaque à snacker 'propane' 3 brûleurs	1	25 €	50 €
.....	Tables de Brasserie 6/8 personnes (grandes)	50	2 €	5 €
.....	Bancs (grands)	100		

1 caution de 200 € par chèque libellé au nom du Trésor Public et la copie de votre pièce d'identité vous seront demandés **après réception d'un avis favorable à votre demande.**

A noter que le chèque de caution sera retourné au locataire 10 jours après la fin de la location dans la mesure où le matériel a été restitué en bon état et nettoyé.

Les réservations faites au moment de l'actualisation du calendrier annuel des Fêtes priment sur toute autre réservation.

La mairie restant toutefois prioritaire sur les besoins en matériel

Selon délibération du Conseil Municipal en vigueur